



**Programme des
Nations Unies pour
l'environnement**

Distr.
GÉNÉRALE

UNEP/OzL.Pro/ExCom/87/12/Corr.1
17 juin 2021



FRANÇAIS
ORIGINAL: ANGLAIS

COMITÉ EXÉCUTIF
DU FONDS MULTILATÉRAL AUX FINS
D'APPLICATION DU PROTOCOLE DE MONTRÉAL
Quatre-vingt-septième réunion
Montréal, 28 juin – 2 juillet 2021¹

Corrigendum

RETARDS DANS LA SOUMISSION DES TRANCHES

Le présent document est émis pour :

- **Remplacer** les lignes pour la Mauritanie à l'Annexe I, par ce qui suit :

Pays	Agence	Tranche	Montant (coûts d'appui inclus) (\$ US)	Raison du retard/retrait	Recommandations
Mauritanie (Phase I)	PNUD	2020	53 500	Retards au niveau de l'agence d'exécution/seuil de décaissement de 20 pour cent/demande de changement d'agence (en faveur de l'ONUDI)	Prendre note des retards dus à la non-présentation des rapports périodique et financier et de la demande du gouvernement de la Mauritanie de remplacer le PNUD par l'ONUDI, à titre d'agence d'exécution coopérante, inciter le gouvernement de la Mauritanie à collaborer avec le PNUE pour remettre les rapports périodique et financier, demander au PNUD de restituer au Fonds multilatéral tout le financement approuvé dans le cadre de la phase I et inciter encore le gouvernement à collaborer avec le PNUE et l'ONUDI afin de pouvoir soumettre la deuxième tranche (2020) de la phase I du PGEH à la 88 ^e réunion, avec un plan d'action révisé pour tenir compte de la réaffectation des tranches de 2020 et subséquentes et du changement d'agence d'exécution coopérante.

¹ Des réunions en ligne et un processus d'approbation intersessions se tiendront en juin et juillet 2021 à cause du coronavirus (COVID-19)